



Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs

Association loi 1901
Siège social : Quartier de la Plaine
40800 AIRE SUR L'ADOUR

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS



Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs

Association loi 1901

Siège social : Quartier de la Plaine
40800 AIRE SUR L'ADOUR

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, et n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boulogne, le 20 mai 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Christophe Rambeau

Commissaire aux Comptes



BILAN

ACTIF	31.12.2019			31.12.2018	PASSIF	31.12.2019	31.12.2018
	Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net			
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Immobilisations incorporelles	5 270	5 270		60	Fonds propres (avant affectation)	203 067	181 579
Terrains					Résultat de l'exercice	-5 186	21 487
Constructions					Subventions d'investissement	574	759
Matériels d'activités	53 794	53 794		51	Total	198 455	203 826
Autres immobilisations corporelles	40 299	39 277	1 022	1 635	<i>FONDS DEDIES & PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés		
Autres prêts et titres immobilisés	20		20	20	Provisions pour risques	6 293	
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	61 806	53 285
Total	99 382	98 340	1 042	1 767	Total	68 100	53 285
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks					Emprunts et dettes assimilées		
Usagers - clients	69 224	3 388	65 836	53 662	Fournisseurs	17 134	15 278
Autres créances	69 849		69 849	34 243	Dettes fiscales et sociales	35 683	29 692
Trésorerie	179 624		179 624	214 253	Autres dettes	436	4 346
Charges constatées d'avance	3 456		3 456	2 502	Produits constatés d'avance		
Total	322 152	3 388	318 765	304 660	Total	53 253	49 316
TOTAL	421 535	101 728	319 807	306 427	TOTAL	319 807	306 427

ALALE

COMPTE DE RESULTAT	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 089	3 645
Ventes de marchandises		
Prestations de service	234 542	233 100
Subventions d'exploitation	225 719	206 673
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits	31	60
Reprises sur dépréciations et provisions	1 710	21 988
Utilisations des fonds dédiés		1 750
Quote-part subvention invest. virée au résultat	185	357
Total	466 276	467 573
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	142 410	125 482
Aides financières		
Impôts et taxes	166	128
Salaires	263 245	249 237
Charges sociales	66 748	74 746
Autres charges	1 799	1 939
Dotations aux amortissements	725	951
Dotations aux dépréciations et provisions	9 959	1 264
Report en fonds dédiés		
Total	485 052	453 748
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-18 776	13 825
PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts	900	934
Autres produits financiers		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	900	934
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts		
Autres charges financières		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	900	934
RESULTAT COURANT (I + II)	-17 876	14 759
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
sur opérations de gestion	21 046	20 829
sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	21 046	20 829
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
sur opérations de gestion	2 062	14 100
sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions	6 293	
Total	8 355	14 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	12 690	6 729
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-5 186	21 487
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature	70 816	70 816
Bénévolat	22 828	22 828
Total	93 644	93 644
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature	70 816	70 816
Personnel bénévole	22 828	22 828
Total	93 644	93 644



ANNEXE

Au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui dégage un déficit de 5 186.12 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes annuels composés du bilan, du compte de résultat et de l'annexe forment un tout indissociable.

Objet social et périmètre des activités de l'association : « Promouvoir la place de l'Enfant, des Jeunes et des Familles dans leur environnement ».

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique n'est à signaler au titre de cet exercice.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variations des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	5 270.16			5 270.16
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	53 793.52			53 793.52
Agencements & aménagements divers	6 274.69			6 274.69
Matériel de transport	16 200.00			16 200.00
Matériel informatique	11 678.05			11 678.05
Mobilier de bureau	6 145.89			6 145.89
Immobilisations en cours				
Total	99 362,31			99 362,31

b) Acquisitions et désinvestissements

Indiquer les différentes acquisitions, cessions et mises au rebut de l'exercice

c) Tableau de variations des amortissements

Amortissements	Taux linéaire	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	25%	5 209.96	60.20		5 270.16
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	53 742.35	51.17		53 793.52
Agencements & amén. divers	10%	6 274.69			6 274.69
Matériel de transport	14%	16 200.00			16 200.00
Matériel informatique	33% à 20%	10 874.39	359.46		11 233.85
Mobilier de bureau	10%	5 314.16	253.87		5 568.03
Total		97 615,55	724,70		98 340,25

2. Immobilisations financières

	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Part sociale Caisse d'Epargne	20,00		20,00

3. Stocks

Néant

4. Usagers

	Brut	Dépréciations	Net
Usagers	69 223,92	3 387,72	65 836,20
Usagers douteux			
Total	69 223,92	3 387,72	65 836,20

5. Autres créances

FRS AVANCES & ACOMPTE	2 829,82
PERSONNEL AVANCE ET ACOMPTE	1 362,97
SECURITE SOCIALE IND.JOURNAL.	335,92
ORGANISMES SOCIAUX - PDTS A RE	7 041,08
CAF DES LANDES	36 150,48
M.S.A. 40	1 500,00
CAF 40	14 695,34
CAF 40 AIDE AUX VACANCES	433,86
CAF DU GERS	1 433,50
MSA DES LANDES	3 051,23
A.N.C.V.	880,00
CLUB ADOS	134,44
	69 848,64

6. Trésorerie

CHEQUES A ENCAISSER	76,40
CAISSE D'EPARGNE	2 693,93
LIVRET CAISSE D'EPARGNE	79 469,27
LIVRET ASSOCIATIF	97 384,31
	179 623,91

7. Charges constatées d'avance

Assurance APAC :	550,59
Maintenance SAGE :	1 854,78
Adhésion Office de tourisme :	25,00
Location Photocopieur :	221,20
Ligue Enseignement :	804,26
	3 455,83

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats dégagés depuis la création de l'association.

2. Subventions d'investissement

Désignation	Brut	Taux	Net au début	Reprises	Net à la fin
CAF Landes – Logiciel	1 853,80	10%	759,30	185,38	573,92
Total	1 853,80		759,30	185,38	573,92

3. Fonds dédiés

Néant

4. Provisions

	Débit	Dotations	Reprises (*)	Fin
Autres créances		6 293,11		6 293,11
Provisions pour risques		6 293,11		6 293,11
Engagement de retraite du personnel (1)	53 284,92	8 521,53		61 806,45
Provisions pour charges	53 284,92	8 521,53		61 806,45
Usagers	3 659,41	1 437,86	1 709,55	3 387,72
Dépréciations	3 659,41	1 437,86	1 709,55	3 387,72
Total	56 944,33	16 252,50	1 709,55	71 487,28
		Dotations / reprises d'exploitation	9 959,39	1 709,55
		Dotations / reprises financières		
		Dotations / reprises exceptionnelles	6 293,11	
		Total	16 252,50	1 709,55

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet 1 709,55

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total 1 709,55

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour engagements de retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%,

sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

5. Emprunts et dettes assimilées

Néant

6. Fournisseurs

- Alterna :	844.50
- APAC :	496.06
- CAT Essor :	139.18
- Compagnie des Transports d'Aquitaine :	167.00
- Francas des Landes :	25.30
- Larrieu :	211.05
- Leclerc :	587.33
- Orange :	35.92
- RDTL :	385.92
- UGAP :	77.18
- SAGE :	2112.66
- Perletti :	70.00
- La Culinaire :	713.49
- Morgan Services :	1257.96
- Office Tourisme :	165.69
- SHARP à recevoir :	434.22
- Sydec à recevoir :	2543.62
- Audit France à recevoir :	3432.00
- Cuisine centrale à recevoir :	886.30
- ALTERNA à recevoir :	1050.40
- GES à recevoir :	1258.41
- N'ATURA à recevoir :	240.00
	<u>17134.19</u>

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	16484.32
URSSAF	5540.00
Uniformalion	5151.00
Ag2r-La Mondiale	1743.15
Ag2r	577.41
Ionis Altea	878.14
Mutuelle Ociane	317.40
Charges sur congés payés	4515.57
Prélèvement à la Source	475.57
	<u>35682.56</u>

8. Autres dettes

xxxxxx	0.00
xxxxxx	0.00
	<u>0.00</u>

9. Produits constatés d'avance

Remboursements frais	435.75
----------------------	--------

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Prestations de service

Nombre de Journées Enfant	Exercice clos	Exercice précédent
Accueil de loisirs Vacances scol.	3 379	3 220
Accueil de loisirs Mercredi	1 620	1 193
Centre de Vacances	90	119
Accueil périscolaire	641	607
Total	5 730	5 139
Temps Activités Périscolaires	21 888 h	35 318 h

Nombre de nuitées	Exercice clos	Exercice précédent
Nuitées Classes de découverte	153	228
Nuitées Centres de vacances	189	442
Nuitées Stages BAFA	224	378
Nuitées Pèlerins	52	40
Autres	553	522
Total	1 171	1 610

2. Subventions d'exploitation

	Exercice clos	Exercice précédent
Commune d'Aire sur l'Adour	7 250,00	3 200,00
Com.Com Mise à disposition de personnel	3 172,50	4 628,00
Communauté des Communes	160 000,00	160 000,00
Organisation TAP Duhort Renung		2 846,00
C.A.F. des Landes	52 296,81	29 799,32
M.S.A	1 500,00	1 500,00
D.D.C.S.P.P	1 500,00	4 700,00
TOTAL	225 719,31	206 673,32

3. Produits exceptionnels

- CAF des Landes	20419,62
- CAF du Gers – Solde 2018	325,75
- Régul clients	84,52
- Régul Francas	16,00
- MSA Midi P.	199,68
	21045,57

4. Charges exceptionnelles

- Régularisation CAF	1887,26
- Les Explorateurs 2018	175,00
	2062,26

VI - AUTRES INFORMATIONS

1. Effectif

Salarié (hors "CEE")	Exercice clos		Exercice précédent	
	Effectif (1)	E.T.P. (2)	Effectif (1)	E.T.P. (2)
Cadres	1	1	1	1
Employés	11	9,53	9	8,84
Emplois aidés (CEC, E-Jeunes, ...)				
Total	12	10,53	10	9,84

(1) Effectif à la clôture quelque soit la durée de travail (2) Équivalent Temps Plein : Temps plein = 1 820 H/an

"CEE"	Exercice clos		Exercice précédent	
	Nb de personnes	Nb de journées	Nb de personnes	Nb de journées
Contrat CEE	28	475	40	650

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants.

3. Engagement de crédits-bails et locations de longue durée

Changement du photocopieur en juin 2019.

Loyers restant dus : photocopieur Sharp (663.60 € x 19 Trimestres) **12 608.40**

4. Engagements hors bilan

Néant

5. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition gratuite et prestations en nature

Mise à disposition d'un local par la Communauté des Communes :

- 1 espace à la MSAP où est situé le Point Info Famille Aire et Tursan à raison de 9 h par semaine.

Cette mise à disposition a été évaluée à 8100 €.

Mise à disposition et contributions par la Communauté de Communes :

Un centre de loisirs situé sur un terrain arboré d'une superficie d'environ 1.70 ha sur lequel se dresse un théâtre de verdure et comprenant :

- 1 bâtiment contenant une cuisine en liaison froide, une salle de restauration et 2 salles de réunion.
 - 1 bâtiment permettant l'hébergement de 63 personnes divisé en dortoirs et chambres avec les sanitaires nécessaires.
 - 1 bâtiment avec différentes salles afin d'accueillir les groupes d'âge ou d'organiser des réunions
 - 1 bâtiment contenant les bureaux administratifs et des salles d'activités spécifiques : Informatique, arts plastiques, bibliothèque et ludothèque, sciences et techniques, petite enfance et point rencontre familles.
- Cette mise à disposition a été évaluée à 40 000 €.

Dans le cadre de réforme des rythmes scolaires, la Communauté des Communes met à disposition :

- Aire sur L'adour :
 - Salle motricité de l'école maternelle
 - Salle audiovisuelle
 - Salle art plastique (Giroud, V.Lourties, Mas)
 - Salle de restauration (Victor Lourties et Mas)
- Barcelonne du Gers :
 - Salle de restauration
 - Salle garderie de l'école
 - Préau couvert
 - Gymnase
- 10 animateurs pour l'animation du Temps Périscolaire Maternelle / Élémentaire.

Ces mises à disposition ont été évaluées à 4 500 € pour les locaux et 18 216 € pour le personnel.

b) Bénévolat / Personnel bénévole

Président :

en moyenne 6 heures par semaine en temps scolaire : 36 semaines

en moyenne vacances :

- Hiver : 10 heures
- Printemps : 10 heures
- Juillet – Août : 30 heures
- Automne : 10 heures

Trésorière :

en moyenne 2 heures par semaine sur 47 semaines.

Bureau :

3 fois 2 heures soit 6 heures (Président, Vice-président, Secrétaire, Secrétaire adjointe, Trésorière, Trésorière adjointe).

Conseil d'administration :

en moyenne 3 heures 5 fois dans l'année soit 15 heures pour 15 personnes.

Ce bénévolat a été évalué à 22 828 €.

Par décision administrative suite au Covid 19, nous avons été contraints de fermer la structure le 17 mars dernier et ce jusqu'à nouvel ordre.

Depuis le 6 avril, nous avons mis les salariés en chômage partiel de façon progressive après apurement de congés et heures à récupérer.